



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État de Vaud tire un bilan positif de l'action de collecte des déchets amiantés présents dans les ménages

Le bilan de l'opération de collecte des déchets amiantés présents dans les ménages vaudois, menée au printemps 2017, s'avère particulièrement satisfaisant. L'action conduite par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) en partenariat avec les organismes régionaux des déchets a été relayée dans 220 communes, représentant 85% de la population vaudoise. Au total, 170 tonnes de matériel en fibrociment amianté ont été récoltées, contribuant ainsi activement à l'élimination de ces matériaux.

Menée en partenariat par l'État de Vaud, plus précisément le DTE, et les organismes régionaux de gestion des déchets, l'action de collecte des déchets amiantés présents dans les ménages lancée le 25 mars dernier s'est conclue sur un bilan très réjouissant. Au total, 220 communes, représentant 85% de la population vaudoise, s'y sont associées et cinq entreprises privées ont accepté de mettre à disposition un point de collecte régional le jour de l'opération. L'importante participation de la population a permis de récolter 170 tonnes de matériel en fibrociment amianté. Les bacs à fleurs constituaient la catégorie d'objets les plus souvent rapportés.

L'opération, qui s'inscrit dans une démarche plus globale de l'État visant à prévenir et réduire les risques liés à l'amiante, a ainsi contribué à la réduction des stocks détenus par la population de produits dont la fabrication a cessé depuis plus de 25 ans. L'action menée en mars dernier a également offert aux usagers et aux agents de déchèteries les conditions de sécurité nécessaires à l'élimination de ces déchets pouvant comporter des risques pour la santé en cas de mauvaises manipulations.

Au vu des importantes quantités de déchets amiantés retirées de la circulation, un renouvellement de l'opération ne semble pas nécessaire. Il est toutefois recommandé aux communes de maintenir le dispositif mis en place jusqu'à ce que les apports dans les déchèteries se raréfient.

Il paraît également important de maintenir les efforts de sensibilisation auprès de la population au sujet de la présence d'amiante, sous quelque forme que ce soit, et

d'autres substances polluantes dans l'environnement bâti. En cas de soupçon, il est ainsi impératif de consulter un spécialiste avant d'entreprendre des travaux sur son logement, par exemple. La plateforme amiante du portail internet de l'État de Vaud (vd.ch/amiante) fournit les informations nécessaires à ce sujet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 septembre 2017

DTE, Étienne Ruegg, ingénieur, division Géologie, sols et déchets, Direction générale de l'environnement, 021 316 75 47.